
Recherche

Problématique de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou (Mali).

Problem of child begging in the urban commune of Ségou (Mali).

Hamidou Coulibaly¹, M. Birama Djan Diakité²

¹Université de Ségou, Mali.

² USAID, Bamako, Mali

*Auteur correspondant : email : coulibalyhamidou11@gmail.com

Résumé

Le but de cette recherche était de décrire la problématique de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou. Deux approches techniques ont été utilisées : quantitative et qualitative. L'étude a été effectuée dans trois quartiers de la commune urbaine de Ségou, sur un échantillon de 305 personnes avec un taux de sondage de 1,5%. Cette recherche a révélé l'existence de six catégories d'enfants mendians dans la ville de Ségou à savoir : enfants jumeaux/triplés ou qua triplés, enfants guides des handicapés mendians, enfants handicapés mendians, enfants affectés par les conflits armés, enfants de/dans la rue mendians et orphelins mendians ». Ainsi, l'étude a pu établir un lien (cause) descriptif entre pauvreté, les maîtres coraniques et la mendicité. En termes de recommandation, pour réduire la mendicité des enfants, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation.

Mots clés: Enfant, Mendicité, enfant de la rue, protection, maître d'école coranique.

I- Introduction

La protection des enfants est un phénomène qui a requis une attention particulière des chercheurs, politiques et société civile dans les pays du tiers monde. Par exemple, Depuis la fin des années 1990, le Mali procède à des actions visant à lutter contre la violation des droits de l'enfant parmi lesquels figure la mendicité des enfants. La mendicité au sens strict, signifie « faire appel à la générosité des passants sans prestation, c'est la sollicitation d'un don sans retour » d'après Frédérique Van HOUCKE, dans son ouvrage intitulé « Mendicité mineures » (JDJ N°245-mai 2005 P3). Par conséquent la mendicité est un problème majeur dans la protection des droits des enfants.

Dans le cadre de la résolution de ce problème de mendicité, plusieurs initiatives ont été proposées au niveau mondial, régional et sous régional. Ainsi, suite au Sommet mondial pour les enfants, co-présidé par Moussa Traoré Président du Mali et celui de l'OUA à l'époque, tenu à New York du 29 au 30 septembre 1990 et de la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant, le Mali a élaboré un Plan d'action national pour la survie, le développement et la protection de l'enfant qui a été adopté par le Conseil des ministres du 16 octobre 1991. L'un de ses objectifs était de mettre en place un

cadre institutionnel adéquat permettant d'assurer la protection de l'enfant conformément aux clauses de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. En 1997, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) du Mali est créé et est chargé d'élaborer et de conduire la politique nationale en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. Cela se culminera par l'adoption d'un code protection de l'enfant en 2002. Ce code réunit l'ensemble « des règles destinées à assurer à l'enfant la protection nécessaire à son développement physique et intellectuel et à son insertion dans la société ». Le code énonce les principes fondamentaux de la protection de l'enfance, ses droits fondamentaux et les « devoirs que l'enfant a envers ses parents, sa famille, la société, l'État, la communauté internationale, ainsi que ses devoirs de respecter l'environnement et les lois, d'œuvrer au respect des droits de l'homme et à la sauvegarde des valeurs de la société et de l'intégrité du territoire ».

Pour la mise en œuvre effective de ce code, plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont vu le jour au Mali. Ces ONG œuvrent sur le plan de la protection de l'enfance et de la promotion de leurs droits. Parmi celle-ci, on peut citer entre autre l'Alliance Save the Children, la Coalition Malienne pour la Défense des droits de l'Enfant (COMADE), le SAMU social Mali (Service d'Aide Mobile d'Urgence) qui a pour but d'aider la construction de la santé psychique et physique du jeune afin de le mettre en bonne condition pour sortir de la rue. La COMADE regroupe 25 associations et organisations non gouvernementales s'occupant de la promotion et de la protection de la jeunesse. Toutes ces ONG interviennent dans la lutte contre la mendicité dans le pays.

Enfin, l'environnement institutionnel s'est enrichi en 2011 avec le gouvernement qui a approuvé le Plan National pour l'Élimination du Travail des Enfants (PANETEM) 2011-2020 qui vise dans un premier temps entre 2011 et 2015 l'élimination des pires formes de travail des enfants tel que celles qui surpassent leur force physique, puis dans un second temps entre 2016 et 2020, l'élimination des formes de travail non autorisées, comme les travaux qui, par leur nature, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Aussi, la mendicité sur la voie publique est interdite au Mali. En dépit de la convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par le Mali, l'article 183 du code pénal malien montre que l'incitation d'un mineur à la mendicité est répréhensible d'une peine allant de trois mois à un an d'emprisonnement.

En dépit de tous ces efforts, des difficultés persistent encore. Par exemple, une observation dans la ville de Ségou nous a permis de constater un nombre assez élevé de mendians dans la rue. Cette observation est confirmée par un rapport de 2008 de la Direction Nationale du Développement Social. Cette étude avait été faite auprès des adultes et des enfants mendians du district de Bamako et de deux autres régions (Ségou et Mopti), 6664 enfants mendians ont été recensés. En effet, l'annuaire statistique de 2011 de la région de Ségou publié en janvier 2013 nous montre que la seule ville de Ségou comptait environ 3572 enfants mendians répartis comme suit :

Tableau n°1 : répartition des enfants mendians par tranche d'âge*.

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
-7 ans	439	12
7 à 12 ans	702	20
13 à 15 ans	1159	32
16 à 18 ans	1272	36
Total	3572	100

*Source : Annuaire statistique de la région de Ségou de 2011.

Ainsi, la mendicité et plus particulièrement celle des enfants est un phénomène vieux et complexe. Une compréhension descriptive des causes permettra sans doute d'informer les acteurs, pouvoirs politiques, sociétés civiles afin d'une meilleure prise en charge de ce problème. D'où la nécessité d'une étude comme la nôtre dans la commune urbaine de Ségou.

Conséquemment, l'objectif général est de décrire la problématique de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou. Les objectifs spécifiques sont :

- Déterminer et analyser les caractéristiques sociodémographiques et culturelles des enquêtés ;
- Identifier avec les enquêtés les origines géographiques des enfants mendiants de la commune urbaine de Ségou ;
- Déterminer les facteurs qui poussent les enfants à la mendicité dans la commune urbaine de Ségou ;
- Évaluer les attitudes et les opinions de la population enquêtée vis-à-vis de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou ;
- Identifier avec les enquêtés les voies et moyens pouvant réduire le phénomène de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou.

II- Matériels et Méthodes

2.1- Zone de l'étude

Sur les 21 quartiers que constitue la commune urbaine de Ségou (selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2009), la présente étude a été réalisée dans les trois quartiers qui suivent : Sido Soninkoura, Angoulême et le quartier administratif. Ces trois quartiers représentent 14,28% du total des quartiers de la commune urbaine de Ségou.

2.2- Type et période de l'étude

Il s'agit d'une étude transversale descriptive réalisée à travers la méthode qualitative et la méthode quantitative. L'enquête a été réalisée du 01 au 30 Mai 2016.

2.3- Population de l'étude

La population cible de la présente étude est composée de :

Pour le volet qualitatif, il s'agit d'une enquête menée auprès des enfants mendiants, des maitres des écoles coraniques, du Palais de Justice, de la Direction Régionale du Développement Social et de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de la commune urbaine de Ségou. Pour des questions d'éthique, nous avons retenu comme critères de sélection d'enfants :

- être au minimum âgé de 18 ans et - jouir de toutes ses facultés mentales.

2.4- Echantillonnage

a- Le volet quantitatif

Comme déjà souligné, la présente étude a été réalisée dans trois quartiers de la commune urbaine de Ségou, soit 14,28 % du total des quartiers de la ville de Ségou.

Ces différents quartiers renferment au total 2302 concessions avec 20470 personnes résidentes réparties comme suit : 1306 concessions avec 12533 personnes (Sido Soninkoura), 923 concessions avec 6950 personnes (Angoulême) et 73 concessions avec 987 personnes (le quartier administratif) selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009.

Ces quartiers ont été choisis pour les raisons qui suivent :

Les maitres des écoles coraniques résident en grand nombre dans le quartier Sido Soninkoura plus que dans n'importe quels autres quartiers de la commune urbaine de Ségou. Car, Sido soninkoura abritait l'un

des trois marabouts burkinabés les plus influents qui aient atterrisse à Ségou du nom de El hadji Ahmad Ouermi.

Dans la commune urbaine de Ségou, le quartier administratif représente non seulement le quartier le moins habité par des maîtres des écoles coraniques mais aussi, le quartier le plus instruit en langue française.

Enfin, le quartier Angoulême se situe au milieu de ces deux derniers quartiers ci-dessus. Ce qui revient à dire qu'il n'est pas plus instruit en langue française que le quartier administratif et n'abrite pas plus de maîtres des écoles coraniques que le quartier Sido Soninkoura.

Le nombre de personnes enquêtées varie d'un quartier à l'autre car le taux de sondage était de 1,5%. Nous avons enquêté auprès de 305 personnes dans la population générale.

b- Pour le volet qualitatif

Il s'agit ici des personnes morales tel que: le Palais de Justice de la commune urbaine de Ségou, la Direction Régionale du Développement Social, la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ainsi que des personnes physiques : quelques enfants mendiants et un certain nombre de maîtres des écoles coraniques.

2.5- Variables de l'étude

Au cours de cette étude, on s'est essentiellement intéressé aux variables suivantes : quartier, sexe, âge, état matrimonial, niveau d'instruction en français, état d'alphabétisation en langues nationales, profession, connaissances et opinions sur la mendicité des enfants ainsi que les moyens pouvant la réduire. Le choix de ces variables tient du fait que nous voulons faire une scrupuleuse analyse sur la situation sociodémographique de nos enquêtés.

2.6- Techniques de collecte des données

La collecte des données a été faite suivant deux étapes : la première étape a été consacrée à l'information des groupes des enquêtés de l'étude à travers les prises de contact avec les leaders et les agents des services concernés afin qu'ils soient psychologiquement prêts pour les entretiens avant le jour des entretiens, et la deuxième phase a été la recherche sur le terrain qui a consisté à la collecte des informations auprès des cibles.

2.7- Instruments de collecte des données

Pour cette étude, les outils suivants nous ont été indispensables à savoir : stylos, gomme, crayon, taille-crayon et un questionnaire pour le volet quantitatif.

Quant au volet qualitatif, les informations ont été collectées à l'aide d'un dictaphone et de guides d'entretien auprès des personnes sources : physiques ou morales. Des notes ont été prises lors des entretiens.

2.8- Approche technique

Dans la présente démarche, nous avons utilisé les méthodes habituelles de la socio anthropologie : recherche qualitative et enquête quantitative.

Dans le volet quantitatif nous avons administré aux enquêtés un questionnaire à questions semi-fermées.

Dans le volet qualitatif, nous avons commencé par une recherche documentaire qui a consisté par la lecture des documents de la Direction Régionale du Développement Social de Ségou, de la DRPFEF de Ségou et beaucoup d'autres documents traitant la mendicité en général ainsi que celle des enfants. Dans un second temps, nous nous sommes entretenus, avec nos enquêtés, au moyen d'un guide d'entretien semi-structuré. Ces enquêtés ont été choisis sur la base de leur niveau d'instruction, leur statut et leur compétence.

2.9- Plan d'exploitation et d'analyse des données

Les informations quantitatives ont été saisies, traitées et analysées sous le logiciel Excel.

Quant aux données qualitatives, elles ont été traitées manuellement, analysées puis intégrées au rapport.

2.10- Considérations éthiques

Sur le terrain, les coutumes et les croyances de la population enquêtée ont été prises en considération et un formulaire de consentement éclairé leur a été présenté, expliqué et signé avant de les enquêter. La confidentialité leur a été assurée à travers notamment l'utilisation des données à des fins uniquement scientifiques, l'utilisation de codes en lieu et place des noms et prénoms de chaque enquêté. L'accès aux fiches d'enquête a été limité.

III- Résultats et Discussions

3.1- Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

La présente étude a touchée quantitativement 305 personnes dans la population générale dont 192 hommes et 113 femmes âgées de 15 à 73 ans. Elle a été effectuée dans trois quartiers de la commune urbaine de Ségou.

Comme déjà souligné dans la méthodologie, il existe une certaine disparité du nombre de personnes interrogées par quartier. Ce qui s'explique ici par le fait que le taux de sondage était de 1,5%.

Sur les 305 personnes enquêtées, 192 étaient de genre masculin (63%) et 113 de genre féminin (37%). Ce qui signifie que la population cible de notre étude a été dominé par le genre masculin. Aussi, à travers l'analyse de la distribution des âges des enquêtés, on peut dire que l'âge moyen de nos enquêtés était de 32 ans. Selon la même analyse, la personne la plus âgée des enquêtés avait 73 ans contre 15 ans pour la plus jeune (inférieur à l'âge ciblé). Cela peut être justifié par le fait que ce dernier a insisté afin de participer à la réalisation de la présente étude, car: « *je suis aussi pour la réduction de la mendicité des enfants dans ma commune* » dit-il.

3.2- Le statut matrimonial

Par rapport au statut matrimonial, environ 51% (157 personnes) de l'échantillon de cette étude étaient déjà marié au moment de l'enquête.

139 personnes, d'où 46% du total des enquêtées, étaient célibataires contre 09 veufs (3%).

3.3- Le niveau d'instructions en français

La classification des enquêtés selon leur niveau d'instruction en français révèle que seulement 89 personnes (29%) du total de la population enquêtée n'étaient pas instruit en langue française. Ce taux élevé de fréquentation scolaire de la population enquêtée s'explique par la domination du genre masculin dans notre échantillon 63% contre 37% de genre féminin.

Il ressort également de cette classification que ceux qui ont un niveau secondaire prédominent aussi notre l'échantillon, ce qui est tout à fait normal car le secondaire représente le niveau moyen normal d'un malien de 18 ans scolarisé.

3.4- Le niveau d'alphabétisation en langue nationale

Par rapport au niveau d'alphabétisation en langues nationales des enquêtés, seulement 116 individus étaient alphabétisées. Elles représentent 38% du total des enquêtés. Comparé au taux national, nous dirons qu'il y'a plus de personnes alphabétisées en langue nationale dans la ville de

Ségou qu'au Mali en général car, le Mali comptait seulement 31% d'alphabétisé en 2016 selon le site : population data.net

Ce taux relativement faible d'alphabétisation en nos langues nationales se comprend facilement par la non valorisation de nos langues dans nos établissements scolaires ainsi qu'à l'échelle internationale.

IV- Résultat du volet

4.1- Définitions d'un enfant mendiant

Comme stipulé dans Développement expérimental d'une base de données pour la protection de l'enfant dans la région de Ségou, un enfant mendiant est « *un enfant qui fait appel à la charité du public en vue de se procurer des moyens de subsistances* ». Les conduites de mendicité ont également comme but de ramener de l'argent au Maître d'école coranique, ou au leader des groupes d'enfants en rue.

Ce qui est en parfait harmonie avec les 50% soit 153 personnes de nos enquêtées qui pensent qu'un mendiant est celui qui se nourrit en quémandant. Il est également à noter que, parmi ces 153 personnes, environ 92 personnes (soit 60%) sont du quartier Sidosoninkoura, 48 (31%) sont du quartier Angoulême et une minorité de 13 personnes (9%) sont du quartier Administratif.

4.2- Les raisons de la mendicité des enfants

Tableau n°2 : raisons de la mendicité des enfants selon les enquêtés *.

Quartier	Pour avoir à manger		Pour nourrir leur maître		Cela fait partie de leur formation		Ne sait pas	
	Effe ctif	%	E ffectif	%	Ef fectif	%	Effec tif	%
Angoulême	77	2	1	4	10	3	4	1
Quartier Administratif	11	4	4	1	0	0	0	0
Sido soninkoura	128	4	3	1	22	7	0	0
Total	216	7	5	1	32	1	4	1
		1	3	7		0		

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

En regardant attentivement ce tableau n°2 ci-dessus, il apparaît clairement que les raisons pouvant conduire un enfant à la mendicité sont diverses. Cependant, il reste à noter que la raison la plus courante serait: « **le besoin de manger** ». Elle a été soulignée par environ 216 personnes comme étant la seule et l'unique raison. Il représente 71% du total des personnes enquêtées. Selon eux, le maître n'ayant pas de moyens suffisants pour subvenir aux besoins de tous les enfants qu'il encadre, il n'aura d'autres solutions que de les envoyer mendier afin qu'ils puissent avoir à manger à leur fin.

Par contre, pour d'autres, laisser mendier les enfants est une stratégie mise en place par les maitres coraniques afin de s'enrichir sans avoir à travailler. C'est-à-dire, les maitres coraniques font

mendier les enfants pour leur propre compte, d'où le terme : Exploitation des enfants par les maitres coraniques. Ces enquêtés représentent 17% du total avec un effectif de 53 personnes.

4.3- Acteurs de la mendicité des enfants

Tableau n°3 : les acteurs de la mendicité des enfants*.

Quartier	Leurs parents		Leurs maitres		Par plaisir	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Angoulème	18	6	79	26	7	2
Quartier Administratif	0	0	15	5	0	0
Sido soninkoura	8	3	17	56	8	3
Total	26	9	26	87	15	3
			3			

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

Par rapport aux acteurs de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou, 263 personnes déclarent que ce sont les maitres coraniques qui sont à la base de la mendicité des enfants. Selon ces enquêtés, d'une part, les enfants étant loin de chez eux en général, sous l'encadrement de leurs maitres qui n'ont pas assez de moyen n'ont qu'un seul choix à faire : envoyer les enfants chercher leur propre besoin. Et d'autre part, ces enfants sont simplement exploités par leurs maitres coraniques qui les envoient mendier pour se nourrir, nourrir sa famille et les font faire souvent des travaux nuisibles à leur santé tant physique que mentale. Ces enquêtés représentent 87% du total.

Par contre, 26 personnes, soit 9% de l'échantillon, pensent que les enfants mendient sous ordre de leurs parents. Car, pour eux, certains parents se servent de leurs enfants pour gagner le pain quotidien de la famille. Ils sont le plus souvent contraints de laisser mendier leurs enfants par manque de moyen financier.

4.4- Situation sécuritaire des enfants mendiants

Sur l'ensemble de la population enquêtée, environ 86 % disent que les enfants mendiants de la commune urbaine de Ségou courrent de grands dangers dans leur quête quotidienne. Pour eux, ces enfants mendiants sont exposés à toutes sortes de maladies causées par le froid, le soleil, l'hygiène ou encore par la malnutrition. Ils sont souvent victimes des accidents de circulation, de délinquance juvénile, de l'exclusion sociale, de vulnérabilité croissante et de stigmatisation. Par contre, même s'ils ne sont pas majoritaires, 12% du total se cramponnent à l'idée que ces enfants mendiants sont en parfaite sécurité. Car, selon eux, la protection d'un être ne peut être garantie ni par les parents ni par les maitres coraniques. Elle est divine.

4.5- Causes de la mendicité des enfants

Tableau n°4 : les causes de la mendicité des enfants par zone d'étude*.

Quartier	Pauvreté		Pour s'adapter à la vie dure		Ne sais pas	
	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage
Angoulème	86	28	12	4	6	2
Quartier Administratif	15	5	0	0	0	0
Sido soninkoura	15	49	26	8	10	3
Total	25	83	38	12	16	5
	1					

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

La pauvreté est déjà une réalité quotidienne au Mali en général et plus singulièrement à Ségou selon l'enquête mondiale sur la pauvreté au Mali réalisée par la Banque Mondiale qui avait classé la région de Ségou parmi les régions les plus pauvres au Mali.

Ainsi, cette dernière représente la cause majeure de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou, affirment 251 personnes des enquêtés (83% du total). Ce qui n'est surtout pas en contradiction avec les raisons pour lesquelles les parents poussent leurs enfants à la mendicité (voir tableau n°2). Il est à noter également que 12% soit 38 personnes disent que faire mendier les enfants a deux but. Premièrement, faire savoir aux enfants que la vie de tous les jours est pleine de défis et deuxièmement, leur apprendre à s'adapter à la dureté de ladite vie. Car, selon eux, « la vie nous met tous à genou et on doit apprendre à se remettre debout ».

4.6- Provenance des enfants mendiants

Ici, la question avait été posée aux enquêtés pour savoir si les enfants mendiants de la commune urbaine de Ségou sont originaires de la ville de Ségou.

Ainsi, après l'analyse du tableau n°10, il apparaît clairement que 277 personnes sur 305 enquêtées jugent que la plupart des enfants mendiants de la commune urbaine de Ségou proviennent d'autres localités que celle de Ségou. Pour eux, on définit la provenance de ces enfants par cercle, région voir pays. Ce qui revient à dire que malgré le développement de l'éducation qui est surtout considéré comme l'un des effets induits par l'occidentalisation, la ville de Ségou reste toujours cramponné à certaines de ses valeurs traditionnelles, culturelles ainsi que religieuses. Juste pour dire que bien avant l'arrivée des colons, des maîtres coraniques résidaient à Ségou et encadraient des enfants venant de plusieurs localités. Ces enfants allaient mendier afin de trouver leurs subsistances. C'est cette pratique qui continue jusqu'aujourd'hui comme en témoigne L.K, un enfant talibé mendiant: « *je suis à Ségou depuis 2013 pour apprendre le coran. Je viens de Burkina Faso et mes parents y sont. J'ai été envoyé par mon père car apprendre le coran avec un maître loin de ses parents est une coutume chez nous. On mendie le matin, midi, le soir et on apprend la nuit* ».

4.7- Connaissance des parents par rapport à la mendicité de leurs enfants

Tableau n°5 : connaissance des parents sur la mendicité de leurs enfants*.

Sexe	Oui		Non		Ne sais pas	
	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage
Homme	81	29	84	30	6	2
Femme	39	14	60	22	7	3
Total	120	43	144	52	13	5
	0		4			

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

Ici, le nombre de répondants est inférieur au total des enquêtés: 277 sur 305 personnes enquêtées. Cette différence est due au fait que ce tableau ne concerne que les enquêtés qui pensent que les enfants mendians de la commune urbaine de Ségou ne sont pas majoritairement de la commune urbaine de Ségou. Ainsi, pour environ 144 enquêtés sur 277, les parents ne sont pas au courant de la mendicité de leurs enfants. Pour justifier, ils affirment qu'aucun parent en général et en particulier aucune femme n'acceptera de voir son enfant sillonnner dans tous les recoins afin d'avoir simplement à manger. Ils représentent 52% du total (277).

De l'autre côté, ils sont au nombre de 120 personnes (soit 43%) sur 277 à déclarer que, même si la majorité des enfants mendians de Ségou ne sont pas des ségoiens, les parents savent parfaitement ce que leurs enfants subissent au cours de leur formation. Car, un parent ne doit jamais faire voyager son enfant dans le cadre d'une formation sans lui faire accompagner de quoi le nourrir, l'habiller, le soigner et il doit aussi se faire une idée sur sa condition d'hébergement.

4.8- Apprentissage coranique des enfants mendians de la ville de Ségou

Tableau n°6 : opinions sur l'étude coranique des enfants mendians*.

Quartier	Oui		Non		Ne sais pas	
	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage	eff ectif	pource ntage
Angoulème	62	20	40	13	2	1
Quartier administratif	1	0	9	3	5	2
Sido soninkoura	105	34	66	22	15	5
Total	168	55	115	38	22	7
	8					

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

Il s'agissait de savoir si les enfants mendians de la ville de Ségou sont tous des talibés. Ainsi, un enfant talibé est un « *enfant qui est élève dans une école coranique* » selon le chargé de la Division Promotion Enfant et Famille de la D.R.P.F.E.F-Ségou.

Ce qu'il faudra retenir ici est que plus de la moitié des enquêtés (55%) affirment que tous les enfants mendians de la commune urbaine de Ségou sont des talibés. Ce résultat a été approuvé majoritairement dans les quartiers : Angoulème (62 personnes sur 104) et Sido soninkoura (105 sur 187 enquêtés). En revanche, ils sont au nombre de 115 personnes à déclarer que ces enfants mendians ne sont pas tous des talibés. Certe, les talibés sont majoritaires mais il y'en a certains aussi qui mendient par manque de moyen pensent-ils.

Ainsi, selon la même source à la D.R.P.F.E.F, « six catégories d'enfants mendians existent dans la ville de Ségou à savoir : enfants jumeaux/triplés ou qua triplés, enfants guides des handicapés mendians, enfants handicapés mendians, enfants affectés par les conflits armés, enfants de/dans la rue mendians et orphelins mendians ».

4.9- Les profiteurs de la mendicité des enfants

Tableau n°7 : Les bénéficiaires des fruits de la mendicité des enfants*.

Quartier	Aux parents		A leur maître		Aux enfants eux-mêmes	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Angoulême	8	3	73	24	23	8
Quartier administratif	0	0	15	5	0	0
Sido soninkoura	10	3	13	46	37	12
Total	18	6	22	74	60	20
			9			
			7			

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

La question avait été posée aux enquêtés pour savoir à qui profite la mendicité des enfants. En effet, comme apparu clairement dans le tableau ci-dessus, le n°13, la remarque intéressante est de savoir que le nombre de personnes affirmant que ce sont aux maîtres coraniques que profite le fruit de la mendicité des enfants est en supériorité numérique dans chaque quartier. En somme, à peu près les trois quarts (227 personnes, soit 74% du total) de la population enquêtée s'accordent majoritairement pour dire que ce sont les maîtres coraniques qui sont les principaux bénéficiaires des fruits de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou. D'où le terme : « **exploitation des enfants par les maîtres coraniques** ». Cet accord majoritaire n'est pas en contradiction avec celui des enquêtés qui pensent que ce sont les maîtres coraniques qui incitent les enfants à la mendicité : 263 personnes, soit 87% (voir tableau n°7).

4.10- L'évolution de la mendicité des enfants

Tableau n°8 : évolution de la mendicité des enfants dans le temps*.

Quartier	En diminution		En augmentation	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Angoulême	13	4	91	30
Quartier administratif	0	0	15	5
Sido soninkoura	17	6	169	55
Total	30	10	275	90

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

Ici, il s'agissait de savoir comment la mendicité des enfants évoluait dans le temps dans la commune de Ségou : en diminution ou en augmentation.

Tout d'abord, il y a au nombre de 275 personnes avec un pourcentage de 90 contre 30 personnes (10%) à s'accorder sur l'augmentation de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou. Ensuite, il faut savoir aussi que dans chaque quartier enquêté, le taux de répondant

pour dire que la mendicité des enfants « augmente » dans la commune urbaine de Ségou est largement supérieur à celui pour dire son « contraire ».

Selon ces résultats, la mendicité des enfants augmente dans la commune urbaine de Ségou pour :

- La totalité des personnes enquêtées dans le quartier Administratif ;
- 90,86% de l'ensemble des enquêtés dans le quartier Sido soninkoura ;
- ainsi que pour 87,5% des enquêtés dans le quartier Angoulème.

4.11- La prise en charge médicale des enfants mendiants

Tableau n°9 : la prise en charge médicale des enfants mendiants*.

Quartier	Leur maître		De personnes de bonnes volontés		Personne	
	Eff ectif	Pource ntage	Eff ectif	Pource ntage	Eff ectif	Pource ntage
Angoulême	36	12	33	11	35	11
Quartier administratif	0	0	3	1	12	4
Sido soninkoura	29	10	61	20	96	31
Total	65	21	97	32	14	47
					3	

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

Au regard de ce résultat, il est à noter que pour environ 97 personnes (32% du total des enquêtés), en cas de maladie, les enfants mendiants sont pris en charge par des personnes de bonnes volontés. Ce qui peut signifier que ces enfants ne sont pas en sécurité car, s'il faut qu'une personne de bonnes volontés intervienne chaque fois pour secourir un enfant mendiant malade, la vie de cet enfant est en perpétuel danger car, ce n'est pas tous les jours que l'on rencontre des personnes de bonnes volontés. Et, elles (les personnes de bonnes volontés) ne sont pas toujours celles qui sont sur le seuil de pauvreté. Pire encore, 47%, soit 143 personnes affirment que les enfants mendiants de la commune urbaine de Ségou n'ont personne à leur côté pour s'occuper d'eux en cas de maladie.

4.12- Les enfants des maîtres coraniques par rapport aux autres enfants mendiants

Il s'agissait ici de savoir si les enfants des maîtres coraniques mendient avec les autres mendiants.

La remarque intéressante ici est que plus de deux tiers (220 personnes) de la population enquêtée s'accordent pour dire que les enfants des maîtres ne mendient surtout pas avec les autres enfants mendiants. Pour eux, les maîtres n'envoient pas leurs enfants mendier parce qu'ils sont conscients du danger que courrent les enfants mendiants dans la rue. Ainsi, selon ces 220 enquêtés (72%), si les maîtres coraniques d'aujourd'hui voyaient en la mendicité un moyen pour adapter les enfants à la vie dure, pourquoi refuseraient-ils d'y envoyer les leurs ? Tout ceci pour dire que la mendicité des enfants d'aujourd'hui a d'autres fins outre que la formation. Ce qui confirme l'hypothèse de départ de cette étude selon laquelle la mendicité des enfants est passée de la formation à l'exploitation.

4.13- Propositions de solutions

Tableau n°10 : propositions de solutions pour réduire la mendicité des enfants*.

Quar tier	Sensibilisati on		Valorisation des écoles coraniques		En sanctionnant les acteurs		Par la réforme des écoles coraniques	
	E ffectif	Pourc entage	E ffectif	Pourc entage	E ffectif	Pourc entage	E ffectif	Pourc entage
Angou lème	5	18	1	6	1	4	1	6
Quarti er administra tif	9	3	0	0	3	1	3	1
Sido soninkoura	7	25	4	14	3	12	3	10
Total	1	46	6	20	5	17	5	18
	39		0		2		4	

*Source : Enquête de terrain mai 2016.

A travers l'analyse du tableau ci-dessus, le n°17, 139 personnes soit 46% du total des enquêtés affirment que la réduction du taux élevé de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou passe essentiellement par la sensibilisation. Selon ces enquêtés, sensibiliser les parents sur la bonne manière d'éduquer les enfants, de leur apprendre le coran et sur les méfaits de leur mendicité représente le moyen le plus efficace pour réduire le taux élevé de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou. A cet effet, selon le chargé de Promotion Enfant et Famille de la D.R.P.F.E.F. de Ségou, « *Tout ce qui est culturel n'est pas facile à interdire et la mendicité des enfants talibés en fait partie. Alors, il faudra mettre l'accent sur la sensibilisation des parents et maitres coraniques sur les dangers de la mendicité des enfants ainsi que l'existence des textes réglementaires l'interdisant. Les autres catégories d'enfants mendians tel que enfants jumeaux mendians, enfants handicapés mendians etc. ont besoins d'appui pour ne pas ou cesser de mendier* ».

En revanche, d'autres moyens pouvant réduire le taux de la mendicité des enfants ont été évoqués par les enquêtés au cours de la présente étude parmi lesquels :

- la valorisation des écoles coraniques 20% (60 personnes);
 - la réforme des écoles coraniques 18% (54 personnes);
 - la sanction des acteurs ou l'application des textes législatifs et réglementaires interdisant la mendicité des enfants 17% (52 personnes).

Conclusion

Au terme de cette étude, il s'est avéré que les enfants commencent à mendier dans la ville de Ségou depuis à bas âge, c'est à dire à moins de 7 ans. En général, leur provenance se définit par cercles, régions voire par pays et la pauvreté en est la cause.

La mendicité des enfants augmente dans la commune urbaine de Ségou car, ces enfants sont majoritairement des talibés exploités par leurs maîtres et qui deviendront eux aussi des maîtres coraniques ou des marabouts qui auront à leurs tours des encadrés et ainsi de suite. Cela justifie notre hypothèse de départ selon laquelle la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou est d'une ampleur importante et est passée de la formation à l'exploitation des enfants. Les enfants mendiants ne sont pas en sécurité car, ils sont exposés à des problèmes de santé causés par le froid, le soleil, l'hygiène ou encore par la malnutrition et ils ne sont très souvent pas assister au cours de leur maladie.

Malgré tout, réduire la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou reste un défi car elle y représente un facteur culturel. Or, les coutumes ne meurent que très lentement.

Recommandations

Suite aux résultats issus de la présente étude, nous avons formulé quelques recommandations qui, une fois suivies, pourraient contribuer à réduire la mendicité des enfants non seulement dans la commune urbaine de Ségou mais dans tout le Mali.

- **Aux autorités administratives et politiques du pays à :**

- mettre en application la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ratifiée par le Mali en 1998 selon l'article 21 de laquelle, elle appelle les Etats à prendre « toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant »

- élaborer et mettre en œuvre des programmes efficaces de lutte contre la mendicité des enfants dans le but d'informer et de sensibiliser les leaders religieux, les parents, les maîtres coraniques sur les dangers auxquels les enfants mendiants sont exposés dans la rue.

- **Aux parents :**

- à bien méditer aux méfaits de la mendicité des enfants avant d'y engager leurs ;

- à ne pas penser à la misère qu'ils peuvent subir dans le but de satisfaire aux besoins de leurs enfants car, dit le grand empereur philosophe romain Marc Aurèle « notre vie, c'est ce que nos pensées en font » c'est-à-dire, quand nous pensons continuellement à nos problèmes, nous souffrions sans doute.

Enfin, à chacun d'entre nous de se responsabiliser vis-à-vis de ces enfants qui vivent dans des situations difficiles afin qu'ils puissent eux aussi être épanouis.

De plus, nous profitons de cette occasion pour lancer un appel aux autorités administratives et politiques du pays dans un premier temps, à insérer certaines de nos langues nationales dans le programme éducatif malien, puis, dans un second temps, de lancer des campagnes de sensibilisations et de promotions de nos langues nationales car, il ressort également de la présente étude que le taux d'alphabétisation de nos enquêtés en langue nationale est très faible (38%).

Références

- Institut National de la Statistique, 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l’Habitat du Mali (RGPH) de 2009, résultats définitifs, tome 0 : répertoire des villages.
- Nianguiry K. 2009 : Séminaire -Méthodologie de recherche en Sciences Sociales : comment préparer un projet de mémoire/thèse ? Université Ibn Rusd, Bamako, Mali.
- Olivier D., Psychopathologie africaine, 2003-2004, XXXII, 1 : Enfants et adolescents en danger dans la rue de Bamako (Mali). Questions cliniques et anthropologiques à partir d'une pratique.
- Développement expérimental d'une base de données pour la protection de l'enfant dans la région de Ségou, rapport annuel 2009 publié en janvier 2010, pp 37-38.
- Région de Ségou, 2011 : Annuaire statistique de la région de Ségou 2011, publié en janvier 2013, 89p.
- Abdoulaye B. 2015. Cours de méthodologie de la recherche en sciences sociales : approche qualitative, Université de Ségou-Mali.
- Djibrila C. H., 2015 Migration développement et environnement dans l'inter-fleuve : défis et perspectives. RASP.N° 10 1010janvier -juin 2015 pp 52-80.
- Jean M. G., 1975 citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan 1975. Presse universitaire de Grenoble.
- Les migrations humaines : source internet consulté le 15/07/ 2016 à 20h15mn AFD2010-2013 : cadre d'intervention transversal (CIT) migrations internes et internationales,
- Adegné N. 2015, cours de méthodologie de la recherche en sciences sociales : approche quantitative, 2015, Faculté des sciences Sociales, Université de Ségou-Mali,
- Les migrations internationales en chiffres, contribution des Nations Unies/DAES et de l'OCDE au dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrants et le développement, 3-4 Octobre 2013,
- Moussa Z.2015, Contribution à la connaissance de la migration Mossi dans la région de Ségou : Cas de la ville de Ségou ; Faculté des sciences sociales de l'Université de Ségou-Mali.

Nous auteurs du présent article, déclarons qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts lié à notre papier.

Remerciements

Nos remerciements les plus sincères vont à l'endroit des autorités administratives et politiques de la ville de Ségou pour avoir permis la réalisation de ce travail dans une zone sous leurs responsabilités ;

Je remercie également le Rectorat de l'Université de Ségou, l'ensemble de son personnel et enseignants qui y interviennent ;

Toute notre gratitude à l'endroit du Doyen de la Faculté des Sciences Sociales (FASSO) de l'Université de Ségou Pr. Nianguiry KANTE pour ses encouragements et conseils ;

Nos remerciements les plus particuliers à mon directeur de mémoire M. DIAKITÉ Birama Djan pour son engagement, son accompagnement, sa disponibilité, son amabilité et sa rigueur scientifique permettant la faisabilité de ce travail ;

Toutes nos reconnaissances à l'ensemble du personnel de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Ségou et de la Direction Régionale du Développement Social de Ségou ;

Nous tenons à remercier la population de Ségou en général et plus singulièrement les résidents du quartier Administratif, d'Angoulême et du quartier Sido soninkoura pour leurs accueils, leurs hospitalités, leurs disponibilités ainsi que la qualité d'informations fournies ;

© 2019 Sogoba, License Bamako Institute for Research and Development Studies Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)